
COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 6 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le mardi 6 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers : 10	En exercice : 10	
Présents : 09	Votants : 10	Pouvoirs : 01

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Claude CAILLOU, Catherine ROIG, Paul DESBROSSE, Céline LEMAIRE (arrivée à 20 h 20), Thierry DESVIGNES, Jean-Luc LEGAY, Jean-Paul CAHN

Absente excusée: Madame Marie-Françoise MILLELLIRI ayant donné pouvoir à Madame Helen HENDERSON

Désignation du secrétaire de séance : Madame Catherine ROIG est désignée secrétaire de séance.

Madame le maire informe le conseil du décès de Monsieur Giroud, 3 rue du Clos Corbin et demande aux conseillers de respecter une minute de silence pour Monsieur Giroud et pour les deux jeunes hommes victimes de l'accident de la route (RD 410) survenu dans la nuit du 4 au 5 décembre.

Madame le maire demande aux conseillers de délibérer sur un point non inscrit à l'ordre du jour : le choix du mode de représentativité de la Communauté de communes du Pays de Nemours. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016 : Le procès-verbal du 15 novembre 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

2016-46	Dissolution CCTG : convention entre la commune et la ville de La Chapelle-la-Reine pour le multi-accueil
----------------	---

Vu la dissolution de la communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » au 31 décembre 2016

Vu la proposition de la ville de La Chapelle-La-Reine de reprendre le multi-accueil

Vu la convention en annexe

Considérant qu'il est nécessaire d'éviter la fermeture subite du multi-accueil afin de ne pas mettre les parents dans l'embarras.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix « pour », 3 voix « contre » (Martine LE FLOC'H, Claude CAILLOU et Paul DESBROSSE) et une abstention (Jean-Paul CAHN)

AUTORISE Madame le maire à signer cette convention à la condition expresse que soient clarifiés par un avenant les points suivants :

- Définition précise de la représentation et exhaustive des compétences du comité de pilotage ;
- Augmentation des quinze communes autres que La Chapelle-La-Reine dans le comité de pilotage ;
- Suppression du terme « etc. » ou énumération précise et exhaustive des charges de personnel concernées ;
- Maintien du niveau actuel du montant initialement prévu si une ou plusieurs communes venaient à se retirer.

Arrivée de Madame Céline LEMAIRE

2016-47	Réflexion budgétaire – projet d'investissement et travaux 2017
----------------	---

Madame Helen HENDERSON fait le point sur le programme d'investissement et de travaux prévu en 2016 qui s'est déroulé normalement.

• **Projets engagés et réalisés en 2016 :**

	Coût (€ TTC)	Subventions (€)	Reste à charge (€ TTC)
Contrat triennal de voirie		51 338.88	
Révision du PLU	14 400.00		14 400.00
Eglise			
- Illumination	15 363.17	9 631.50	5 731.67
- Terrassement	750.00		750.00
Cuisine Salle des Asso	1 040.77		1 040.77
Vidéo projecteur	507.90		507.90
Enfouissement réseaux Clos Corbin	128 893.71	18 296.00	110 597.71
Canalisation eaux de pluie, rue de la Croix Boisée	7 958.40		7 958.40
Extension éclairage public Villetard	Environ 10 737.00		Environ 10 737.00
Salle polyvalente :			
- Nettoyage murs extérieurs	3 973.08		3 973.00
- Chaises	3 042.00		3 042.00
Total	186 666.03	76 564.88	158 738.45

• **Projets engagés et reportés en 2017**

	Coût (€ TTC)	Subventions (€)	Reste à charge (€ TTC)
Assainissement bâtiments communaux	25 742.32	14 439.71	11 302.61
Radar pédagogique	5 890.00HT	2 015.00	3 875.00 HT
Révision PLU	2 460.00		2 460.00
Enfouissement réseaux Clos Corbin	44 421.29	39 574.00	4 847.29
Armoire ignifuge	3 580.00 HT	2 327.00	1 253.00 HT
Total	91 093.61	158 355.71	32 737.90

• **Projets non engagés en 2016 qui feront partie de la liste exhaustive dans laquelle seront faits les choix au moment de l'élaboration du budget.**

Madame Henderson invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les investissements qui pourraient être envisagés en 2017 compte tenu de la prévision d'une baisse des dotations de l'Etat :

	Coût	Subvention	Reste à charge
Rénovation cour de la mairie après assainissement et ragréage du préau	5 000.00		5 000.00
Défibrillateur	4 000.00		4 000.00

D'autres suggestions sont évoquées : jardin du souvenir dans le nouveau cimetière, aire de jeux, Agenda 21, études pour la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux rue de la Grange aux Dîmes.

2016-48 CCPN : désignation des délégués pour la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le maire rappelle à l'assemblée que les communes membres d'un groupement de communes à Taxe Professionnelle Unique perçoivent une attribution de compensation versée par l'EPCI, ce qui sera le cas de notre collectivité au 1er janvier 2017.

Cette attribution de compensation est égale à la différence entre les recettes qui seront transférées par notre commune à la Communauté de Communes du « Pays de Nemours » (CCPN) et les charges que nous lui transférons.

L'évaluation des charges transférées est réalisée par la CLECT selon les règles fixées par l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. La qualité de conseiller communautaire n'est donc pas obligatoire.

Chaque commune dispose d'au moins un représentant.

Madame le maire indique que la CCPN a créé sa CLECT par délibération du 16 février 2010, modifiée par délibération du 15 mai 2014, qui prévoit que chaque commune peut désigner, en plus du membre titulaire, un membre suppléant.

Madame le maire met en évidence l'intérêt de désigner d'ores et déjà nos représentants afin qu'ils puissent participer, dès maintenant, aux réunions de travail de la CCPN, sans attendre le début de l'année 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts,
- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Nemours,
- Vu la délibération n°8-2010 du 16 février 2010 relative à la création de la CLECT de la CCPN

Madame le maire fait appel à candidature,

Monsieur Claude CAILLOU propose sa candidature comme membre titulaire.
Monsieur Jean-Luc LEGAY propose sa candidature comme membre suppléant.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE :

Monsieur Claude CAILLOU comme membre titulaire
Monsieur Jean-Luc LEGAY comme membre suppléant

2016-49 CCPN : choix du mode de représentativité

Madame le maire indique au Conseil que la partie 3 des statuts de la Communauté de communes du Pays de Nemours (CCPN) prévoit le mode de représentativité des communes au sein du Conseil communautaire. Par arrêté définitif de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne la CCPN intégrera 9 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017, dont Nanteau-sur-Essonne.

Cette extension de périmètre implique une modification de son mode de représentativité pour pouvoir accueillir les 9 communes au sein du Conseil communautaire.

Par courrier du 25 avril 2016, Monsieur le Préfet a :

- Indiqué qu'il n'existe que 2 possibilités de répartition des sièges :

A – Répartition dite de DROIT :

Communes	Population municipale 2016	Nombre de sièges attribués à défaut d'accord (II à VI du L5211-6-1 du CGCT)
Nemours	12 824	18
Saint Pierre lès Nemours	5 555	8
Moncourt-Fromonville	2 046	2
Bagneaux sur Loing	1 690	2

Grez sur Loing	1 417	2
Darvault	836	1
Larchant	760	1
Villiers sous Grez	750	1
Buthiers	750	1
Faÿ lès Nemours	479	1
Nanteau sur Essonne	449	1
Amponville	388	1
Boulancourt	377	1
Ormesson	297	1
Guercheville	283	1
Chevrainvilliers	221	1
Fromont	207	1
Châtenoy	166	1
Burecy	162	1
Rumont	123	1
Garentreville	106	1
Total	29 886	48

B – Répartition avec Accord Local :

Communes	Population municipale 2016	Nombre de sièges à prendre en compte pour l'accord local III à IV
Nemours	12 824	16
Saint Pierre lès Nemours	5 555	7
Moncourt-Fromonville	2 046	2
Bagneaux sur Loing	1 690	2
Grez sur Loing	1 417	1
Darvault	836	1
Larchant	760	1
Villiers sous Grez	750	1
Buthiers	750	1
Faÿ lès Nemours	479	1
Nanteau sur Essonne	449	1
Amponville	388	1

Boulancourt	377	1
Ormesson	297	1
Guercheville	283	1
Chevrainvilliers	221	1
Fromont	207	1
Châtenoy	166	1
Burcy	162	1
Rumont	123	1
Garentreville	106	1
Total	29 886	44

D'autres propositions de répartition faites par la CCPN, n'ont pas reçu l'aval des services Préfectoraux.

- Rappelé que le choix du mode de répartition se fait à la majorité qualifiée renforcée, c'est-à-dire par accord des 2/3 au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant plus des 2/3 de la population de celles-ci.

Cette majorité doit comprendre le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

- Précisé qu'à compter de la date de publication de l'arrêté d'extension de la Communauté de communes, les communes ont jusqu'au 15 décembre 2016 pour émettre leur avis.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30 juin 2016 de la Communauté de communes du Pays de Nemours émettant un avis favorable sur le projet d'extension du périmètre de la Communauté de communes,

Vu la délibération du 10 octobre 2016,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de choisir comme mode de représentativité : **répartition dite de droit**

en sachant que par délibération en date du 10 octobre 2016, la Communauté de communes du Pays de Nemours a voté pour la répartition de droit, permettant notamment à la commune de Grez-sur-Loing de conserver au moins 2 conseillers communautaires, contre 3 actuellement.

Divers

Helen HENDERSON informe :

- Inauguration des illuminations extérieures de l'Église : le 7 décembre à 18 heures.
- PLU : réunion publique le 16 décembre à 20 heures.
- Fermeture de la mairie du 26 au 30 décembre.
- 19 décembre : réunion des conseillers municipaux des 9 communes qui rejoindront la CCPN au 1^{er} janvier 2017.
- 15 décembre : repas des Anciens à la Chèvrerie de Boisminard.
- 13 décembre : présentation / proposition d'un défibrillateur par un fournisseur potentiel
- Prochain conseil : le 17 janvier 2017
- Vœux du maire : 8 janvier 2017 à 16 heures
- Week-end du 21/22 janvier 2017 : journée des jeunes et loto/galette des adultes de plus de 55 ans

- Inscription sur les listes électorales : le 31 décembre, une permanence sera effectuée pendant 2 heures. L'information sera affichée en mairie.

Paul DESBROSSE :

- Demande des informations concernant les panneaux TOTEM et RIS qui seront fournis par la CCPN. Il demande s'il est possible d'avoir des exemples d'autres communes pour aider à leur rédaction.

Jean-Paul CAHN

- Demande si la commune est informée de l'appel à projet sur l'aménagement durable lancé par le PNRGF. Madame le maire répond que la commune est informée mais non concernée.

Jean-Luc LEGAY :

- Ecole : il informe que
Une ATSEM a été recrutée ; elle commence en janvier.
Dorénavant les enfants pourront rester en garderie jusqu'à 18 h 30.
Il n'y a pas eu de bus pour les enfants le 28 novembre.
- LINKY : réfute le fait que le changement de compteur soit une obligation comme indiqué dans le bulletin municipal. Martine LE FLOC'H précise que ce changement relève d'une décision de l'État et que la mairie se réfère à l'Association des Maires de France (AMF) pour se tenir informée.

Rézo Pouce :

Madame le maire fait une présentation de la carte des arrêts sur le pouce existant sur le territoire du PNRGF. Elle montre des exemples d'endroits où il est possible de mettre les panneaux « Rézo pouce ». Elle présente également la liste de tous les arrêts par commune qui existent. Si le conseil décide de mettre en place le « Rézo pouce » elle propose de mettre 3 arrêts sur la commune à savoir un à Boisminard, un dans le centre bourg et un à Villetard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 6 décembre 2016 à 21 heures 50 minutes.

Helen HENDERSON, maire

Les Conseillers

Le Secrétaire